

Image not found or type unknown



Declaration de revenu 2008

Par **jerick33**, le **16/05/2008 à 09:52**

Bonjour,rnrnJe suis marié (contrat de mariage), séparé de mon épouse depuis 1 ans, nous avons chacun des adresses différente. Ma question est devons nous faire une déclaration commune et une séparé ou une déclartion normale en indiquant nos adresses respectif.rnrnMerci par avancernrn:-)

Par **caromaiwen**, le **16/05/2008 à 10:03**

IL FAUT FAIRE 3 DECLARATIONrn- UNE COMMUNE DU 1 JANVIER A LA DATE DE SEPARATION rn- UNE CHACUNE DE LA DATE DE SEPARATION AU 31 DECEMBRE